

## acquisition d'un bien immobilier

## Par lexway, le 22/03/2013 à 18:05

## bonjour

pour acquérir un bien immobilier j'ai eu recours a un prêt bancaire.

ce prêt est garantie par une caution hypothécaire.

cette caution hypothécaire porte sur le bien immobilier que je souhaite acquérir qui est la propriété de la société immobilière.

en d'autre termes c'est la société immobilière qui se porte donne son bien en garantie du prêt que l'ai obtenu.

mais voila il y a un retard dans la livraison et alors que je souhaite que la société me restitue les fonds (versés par ma banque et moi)elle s'oppose en exigeant que j'apporte la preuve d'une main levée et du remboursement de mon credit (consenti pour 15 ans)

que dois je faire